

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7316893501

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7316893501>

Cette annonce a été mise en ligne le **20 janvier 2023** sur **Actu.fr - la Vie Quercynoise**
Pour le département : **46 - LOT**



Me Bérengère CERNA - TEILLARD et Me Julien BOUZOU
58 route de Cahors - 46230 LALBENQUE
Tel : 05 65 31 61 18

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Bérengère CERNA-TEILLARD, en date du 30 décembre 2022, à LALBENQUE (Lot).

Dénomination : HFMP 46.

Forme : Société civile.

Siège social : 1774 Le Carriol, 46090 Le Montat.

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 600 euros

Cession de parts et agrément : Les cessions de parts

doivent être constatées par acte authentique ou sous signature privée. Elles ne sont opposables à la société qu'après la signification ou l'acceptation prévues par l'article 1690 du Code civil et opposables aux tiers que lorsqu'elles ont de surcroît été publiées par le dépôt en annexe au registre du commerce et des sociétés compétent d'une copie authentique de l'acte de mutation ou d'un original s'il est sous signature privée. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Le projet de cession est notifié avec demande d'agrément par le cédant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire, à la société et à chacun des autres associés avec indication du délai dans lequel la cession projetée doit être régularisée, lequel délai ne peut être inférieur à trois mois à compter de la dernière en date des notifications..

Gérant : Monsieur Henri Jean Jacques BOSC, demeurant
1800 Le Carriol, 46090 Le Montat

La société sera immatriculée au RCS de Cahors.

Pour avis.

Le Notaire

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

